



Succession famille recomposée

Par **Gasby**, le **18/07/2012** à **10:50**

Bonjour,rrnrNous héritons, mon frère et moi, d'un terrain d'environ 1000 m2 et d'une maison construite sur ce terrain (biens propres de notre père) et d'un autre terrain de 250 m2 (bien de nos deux parents). Ces deux parcelles constituent le jardin de la maison.rrnrNotre soeur, née de la première union de notre mère, nous a prévenus qu'elle refusait de vendre sa part de terrain, soit environ 40 m2.rrnrSi dans quelques mois nous trouvons un acheteur, quels sont les recours pour obliger notre soeur à vendre sa part, une requête en référé est-elle possible ?rrnrCe petit terrain se trouve "au fond du jardin", sans voie d'accès et donc non constructible. Mais le refus de notre soeur, par simple jalousie car elle estime avoir droit à une part de la maison, bloquera toute vente.rrnrQuels recours avons- nous ?rrnrJe vous remercie par avance de vos réponses.rrnrCordialement.